

**CONSEIL REGIONAL**  
**Séance des 23 - 26 janvier 2017**

**Amendement**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 7 – Enseignement supérieur et recherche**  
**Investissement**

Chapitre 902 – Enseignement supérieur  
91 – Interventions économiques transversales  
HP 91-003 – Bibliothèque et vie étudiante dans établissements  
d'enseignement supérieur

**Au Programme « Bibliothèque et vie étudiante dans établissements d'enseignement supérieur », les montants proposés au BP 2017 sont augmentés de 5 M€ supplémentaires en autorisations de programme.**

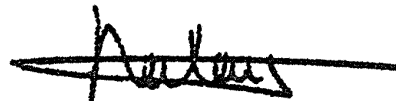
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs**

Le programme de financement des bibliothèques et de la vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur franciliens n'a été doté en autorisations de programme que de 0,5 million d'euros en 2016, et l'exécutif régional prévoit de ne plus le doter pour 2017.

Nonobstant les délais de mise en œuvre des programmes d'investissement prévus au CPER dans les bibliothèques et lieux de vie étudiante, notre collectivité ne peut donner le signe d'un abandon progressif de son soutien à ces investissements, tant les besoins restent importants dans de nombreuses universités, comme le rappellent chaque année les organisations étudiantes et les personnels universitaires.

Dans cette perspective, il est donc proposé ici de rehausser le niveau des autorisations de programme concernant ce programme.



**Céline MALAISE**

CONSEIL REGIONAL  
Séance des 23 - 26 janvier 2017

## AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 7- Enseignement supérieur et Recherche**  
Fonctionnement  
Chapitre 932 – Enseignement  
Sous fonction 23 – Enseignement supérieur  
HP 23-008 - Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants  
« Soutien à l'emploi étudiant en bibliothèques universitaires »

**Abonder l'action « Soutien à l'emploi étudiant en bibliothèques universitaires » de 0,60 M€ en autorisations d'engagement et de 0,35M€ en crédits de paiement.**


**Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».**

### Exposé des motifs

Le soutien de la Région à l'emploi étudiant en bibliothèques universitaires, parce qu'il permet à des étudiants à faibles revenus d'exercer, parallèlement à leurs études, un emploi de meilleure qualité que notre nombre de petits boulots proposés sur le marché du travail, et parce qu'il peut dans cette mesure constituer une première expérience professionnelle enrichissante, correspond bien à l'objectif du programme d'accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants.

Ce soutien de notre collectivité doit donc être maintenu avec un niveau de financement satisfaisant.

C'est ce que propose cet amendement, par abondement supplémentaire en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.



Céline MALAISE

CONSEIL REGIONAL  
Séance des 23 - 26 janvier 2017

**AMENDEMENT**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 7- Enseignement supérieur et Recherche**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 939 – Action économique  
Sous fonction 92 – Recherche et innovation  
Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM)  
Action « Allocations de recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM) »

**Abonder l'action « Allocations de recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM) » à hauteur de 1,6 M€ en Autorisations d'engagement et de 1,6 M€ en Crédits de paiement.**

**Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».**

**Exposé des motifs**

Les allocataires de recherche jouent un rôle fondamental dans la production scientifique de notre pays. Les travaux de recherche qu'ils réalisent dans tous les domaines constituent un apport majeur à la recherche nationale.

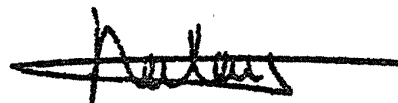
Alors que les gouvernements successifs depuis une dizaine d'années ont largement négligé et laissé se détériorer les conditions de travail de ces jeunes scientifiques, qui sont la recherche de demain, la Région a décidé, à son niveau, de soutenir le financement d'allocations dans les domaines d'intérêt majeur, et hors de ces domaines.

S'il est une bonne chose que le financement des allocations dans les DIM soit maintenu, il importe également que l'effort sur les allocations hors DIM se poursuive avec des moyens à la hauteur des besoins.

Ceci d'autant plus que des domaines de recherche importants ne seront plus financés par la Région dans le cadre des DIM, suite à la redéfinition de ces derniers. C'est le cas notamment des études de genre, et de celles concernant le travail et la souffrance au travail.

Il convient donc de doter de façon adéquate le budget des allocations de recherche hors DIM pour 2017, en vue de financer de nouveaux travaux en études de genre, sur le travail et la souffrance au travail, mais aussi sur la question des inégalités sociales et, en matière environnementale et sanitaire, sur la question de la pollution atmosphérique - autant de sujets qui concernent au premier chef la vie des Franciliennes et des Franciliens.

Telle est la proposition de cet amendement.



Céline MALAISE

CONSEIL REGIONAL  
Séance des 23 - 26 janvier 2017

## AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 7- Enseignement supérieur et Recherche**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 932 – Enseignement  
Sous fonction 23 – Enseignement supérieur  
HP 23-004 - Action en faveur de la mobilité internationale  
« Accueil des étudiants étrangers »

**Abonder l'action « Accueil des étudiants étrangers » de 1,7 M€ en autorisations d'engagement.**

**Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».**

### Exposé des motifs

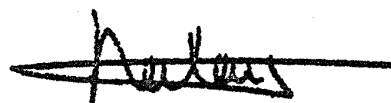
Alors que la France est au troisième rang mondial des pays les plus attractifs en matière d'enseignement supérieur, et au premier rang des pays non anglophones, l'Île-de-France est quant à elle la région française qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers.

Cette forte attractivité résulte à la fois de la qualité de nos universités, de la richesse culturelle de la France et de notre Région, à laquelle les universités ont fortement contribué, et aussi de l'importance de la francophonie. Elle résulte également, en partie, de la politique d'accueil mise en place dans le passé par notre collectivité.

Cette tradition d'accueil des étudiants étrangers a eu tendance à se dégrader sur le plan national ces dix dernières années, et il n'est pas concevable que la Région contribue à cette dégradation en diminuant les moyens qu'elle alloue à cet accueil.

C'est pourquoi il est indispensable d'assurer le financement de ce dispositif au niveau adéquat et de façon durable.

C'est ce que propose cet amendement, par abondement supplémentaire en autorisations d'engagement.



Céline MALAISE